



CIE

Contrat Initiative Emploi

DÉFINITION

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une **aide financière** lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (**jusqu'à 30 ans inclus**) en Contrat Initiative Emploi Jeunes (**CIE Jeunes**).



1 jeune, 1 solution



Jusqu'à 30 ans inclus



Aide financière

LE PUBLIC

Un jeune de moins de **26 ans** ou un jeune reconnu **travailleur handicapé** jusqu'à l'âge de 30 ans inclus.

→ Une aide de 35% du SMIC horaire pour une durée de 20 à 30 heures hebdomadaires pour un contrat initial de 6 à 9 mois et renouvelable 1 fois 9 mois.

→ Types de contrats : Un CDD ou un CDI

ENTREPRISES CONCERNÉES

Vous pouvez recruter un jeune en CIE si vous êtes employeur du secteur marchand.

– Vous vous engagez à accompagner le bénéficiaire et serez sélectionné par le service public de l'emploi en fonction de votre capacité à proposer un parcours insérant. Vous devrez par exemple désigner un tuteur ou encore mettre en place une formation obligatoire.

➡ Pour aller plus loin sur travail-emploi.gouv.fr

➡ [Les mesures pour l'emploi des jeunes](#)